

RAPPORT N° 05/5-05  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et d'Avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 € (150 870,11 F), conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2005, vous avez approuvé un ensemble de Conventions établies avec chaque association dont la subvention inscrite au Budget est supérieure ou égale à 23 000,00 €. Aujourd'hui, vous avez voté un certain nombre de subventions nouvelles ou complémentaires dans le cadre du Budget Supplémentaire 2005.

Pour les associations suivantes, une **Convention-type** vous est proposée :

ASSOCIATION DE QUARTIER DE PRIMA	30 730,00 €
ASSOCIATION MOUVEMENT DE LA GENES (GENERATION NOUVELLE ENTRAIDE ET SOLIDARITE)	23 220,00 €
ASSOCIATION REGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL TERRITORIALISE	58 250,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	36 029,00 €
ASSOCIATION VILLAGE ARTISANAL	23 396,00 €
BASKET CLUB DIONYSIEN	35 000,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF BOIS-DE-NEFLES	24 896,00 €
GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAÏQUE	30 000,00 €
SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION	25 100,00 €

Pour les associations suivantes, un **Avenant type** vous est proposé en annexe :

ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE A L'ENFANCE ET A LA CITOYENNETE	8 180,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES DE MOUFIA	2 000,00 €
ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	27 163,00 €
ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	180 000,00 €
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE	12 953,50 €
ASSOCIATION SPORTIVE LA BRETAGNE	12 300,00 €

## RAPPORT N° 05/5-05


TABLEAU

CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES JESSIER	90 000,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DE DOMENJOD	4 600,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DU CHAUDRON	50 000,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF PRIMA	3 000,00 €
CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS	1 067,00 €
CLUB ANIMATION PREVENTION	518 000,00 €
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	50 000,00 €
FOYER DES JEUNES LA SOURCE	12 000,00 €
GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION	65 541,00 €
L'ASSOCIATION DES PROJETS	60 000,00 €
MISSION LOCALE NORD	32 000,00 €
OFFICE DIONYSIEN DU TEMPS LIBRE	30 000,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	59 300,00 €
SAINT-DENIS ENFANCE	350 000,00 €
SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS	30 490,00 €

Je vous demande donc :

- d'approuver les Conventions et Avenants à passer avec les associations précitées ;
- de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

MAIRE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE • REUNION  
DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/5-05**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 24 juin 2005**

**OBJET**

**CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-05 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les **Conventions** à passer avec l'Association de Quartier de Prima, l'Association Mouvement de la Génés (Génération Nouvelle Entraide et Solidarité), l'Association Régionale d'Accompagnement Social Territorialise, l'Association Sportive de la Poste et de France Télécom de la Réunion (ASPTT de la Réunion), l'Association Village Artisanal, le Basket Club Dionysien, le Centre d'Animation Socio-Educatif Bois-de-Nèfles, le Groupement Sportif Mécanique de la Jamaïque, Saint-Denis Ecole de Foot Association, ainsi que les Avenants à passer avec Accompagnement à la Vie Sociale à l'Enfance et à la Citoyenneté, l'Association des Jeunes de Moufia, l'Association des Maisons de la Famille de la Réunion - Ecole des Parents et des Educateurs (AMAFAR - EPE), l'Association Dionysienne d'Education Populaire, l'Association Locale d'Insertion par l'Economie, l'Association Sportive la Bretagne, le Centre d'Accueil Permanent Jacques Tessier, le Centre d'Animation Socio-Educatif de Domenjod, le Centre d'Animation Socio-Educatif du Chaudron, le Centre d'Animation Socio-Educatif Prima, le Centre de Loisirs des Jeunes de Saint-Denis, le Club Animation Prévention, le Foyer des Jeunes de Joinville, le Foyer des Jeunes la source, le Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation, l'Association des Projets, la Mission Locale Nord, l'Office Dionysien du Temps Libre, l'Office Municipal des Sports, Saint-Denis Enfance, la Société Sportive Juniors Dionysiens.

**DELIBERATION N° 05/5-05**

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

---

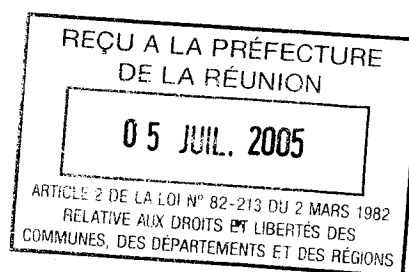
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 1 JUIL. 2005



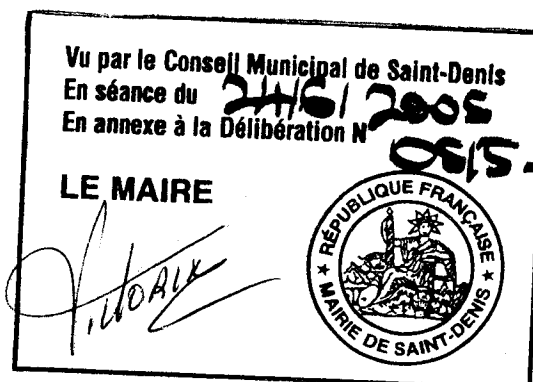
**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

*Département de la Réunion  
Commune de Saint-Denis*



*Conseil Municipal  
du vendredi 24 juin 2005  
5<sup>ème</sup> séance annuelle*



*Conventions  
avec les associations  
percevant plus de 23 000  
euros au Budget  
Supplémentaire 2005*